

Le but global du RSI (2005) est de garantir la sécurité en santé publique au niveau international. L'approche stratégique pour atteindre cet objectif repose sur la poursuite du renforcement du système actuel mondial d'alerte et de riposte.

Le Bureau régional aide les États Membres à mettre en place et renforcer leurs principales capacités à tous les niveaux du système de santé, afin de permettre la collecte de données à chaque niveau, ainsi que l'échange et l'utilisation d'informations pour la prévention et la lutte contre les maladies. Le RSI (2005) établit un calendrier impératif qui, pour la plupart des pays, peut être résumé comme indiqué ci-dessous.

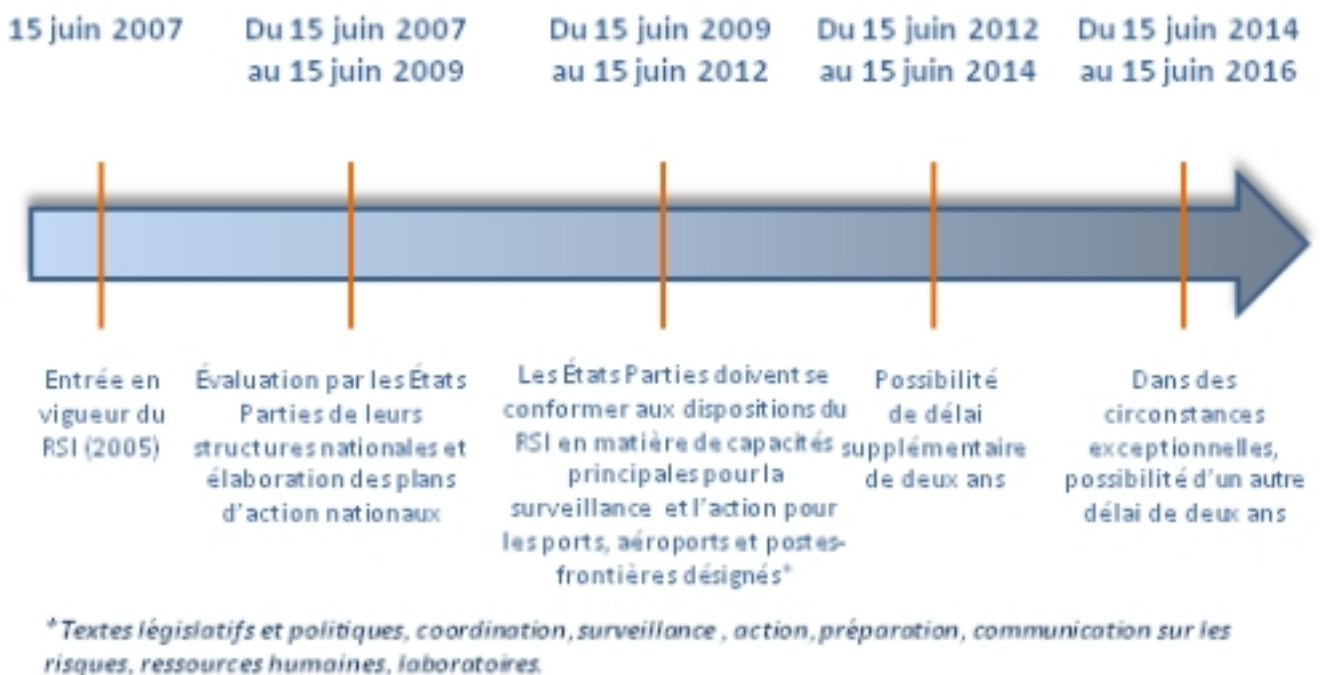


Figure 1. Calendrier de la mise en oeuvre du RSI en bref

En cas de besoin justifié, un délai de deux ans peut être obtenu. Dans des circonstances exceptionnelles, et en faisant valoir un nouveau plan d'action, le Directeur général de l'OMS peut accorder un délai supplémentaire ne dépassant pas deux ans.

Liens connexes

[Sept actions stratégiques pour servir de guide à la mise en oeuvre du RSI 2005 \[pdf 299kb\]](#)

[Éléments d'orientation pour les responsables de l'élaboration des politiques et partenaires nationaux \[pdf 423kb\]](#) (en anglais uniquement)

[Outils pour la mise en œuvre d'une législation nationale \[pdf 2.20Mb\]](#) (en anglais uniquement)

[Guide OMS pour l'utilisation de l'Annexe 2 du RSI \(2005\) \[pdf 443kb\]](#) (en anglais uniquement)

Friday 26th of April 2024 06:23:44 PM